

Remise des prix du Concours des Villes et Villages Fleuris



Lundi 20 décembre à l'Hôtel du Département, la cérémonie de remise des prix du "concours des Villes et Villages Fleuris du Tarn" s'est déroulée dans un véritable petit jardin d'hiver, constitué des prix floraux remis aux lauréats : une ambiance végétale éphémère, très appréciée au coeur du Hall des Pas perdus.

Ce label met en lumière la beauté des territoires. Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration du cadre de vie et la biodiversité. Il valorise l'attractivité touristique du Tarn.

Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

« Ce concours est libre est gratuit ; profitez-en, il va le rester ! » Emmanuel Joulié, président du CAUE du Tarn.

Chaque année depuis bientôt 10 ans, le CAUE du Tarn organise ce

concours, dont les lauréats en 2024 sont les suivants :

Catégorie 1 : communes de moins de 300 habitants

- o 1er prix : Miolles
- o 2ème prix : Belcastel
- o 3ème prix : Rayssac

Catégorie 2 : communes de 301 à 500 habitants

- o 1er prix : Lacaze
- o 2ème prix : Cambounès
- o 3ème prix : Montgaillard

Catégorie 3 : communes de 501 à 1000 habitants

- o 1er prix : Rouffiac
- o 2ème prix : Fiac
- o 3ème prix : Villeneuve-sur-Vère

Catégorie 4 : communes de 1001 à 2000 habitants

- o 1er prix : Senouillac
- o 2ème prix : Terre-de-Bancalié
- o 3ème prix : Villefranche-d'Albigeois

Catégorie 5 : communes de 2001 à 5800 habitants

- o 1er prix exæquo : Rabastens et Sorèze
- o 2ème prix : Réalmont
- o 3ème prix : Saint-Benoît-de-Carmaux

Votre contact

Anna Beauchamp

Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482

anna.beauchamp@tarn.fr